

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Activités Aquatiques et de la Natation UC 3-4 - Haute-Vienne

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREPS DE POITIERS
Norma COIFFE
05.49.36.06.56
norma.coiffe@creps-
poitiers.sports.gouv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Le candidat doit pouvoir présenter un diplôme BPJEPS attestant de la validation de ses UC 1 & 2. Le candidat doit être âgé de 18 ans à la date des épreuves d'Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique. (EPMSP). Il doit être titulaire du diplôme de secouriste PSE1 (Premier Secours en Équipe de niveau 1), à jour de sa révision annuelle. Il doit également être titulaire du BNSSA. Il doit aussi valider les Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (TEP), à savoir le 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes (épreuve éliminatoire). Enfin, il doit satisfaire aux épreuves de sélection : un écrit et un oral.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Cette formation est destinée aux candidats qui possèdent les UC 1&2 (tronc commun). Le BPJEPS AAN (Activités Aquatiques et de la Natation) donne à son titulaire le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) et permet de négocier des emplois de MNS soit en saison soit à l'année dans les piscines des collectivités territoriales, mais aussi dans les centres de remise en forme. Un MNS peut devenir titulaire de la fonction publique territoriale en passant le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS). Le métier de MNS comporte deux volets : la sécurité du public, l'enseignement et l'animation des activités aquatiques.

Contenu et modalités d'organisation

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation. UC 4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités aquatiques et de la natation - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Le stagiaire diplômé peut entrer directement dans la vie professionnelle et exercer son métier de Maître Nageur Sauveteur. Il peut aussi décider de continuer son cursus, soit via un autre BPJEPS. (déjà détenteur des UC 1 et 2 valides pour tous les diplômes BPJEPS), ou vers un DEJEPS Natation pour devenir entraîneur ou encore vers les métiers du secourisme.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00224575	du 27/09/2021 au 01/07/2022	Limoges (87)	CREPS DE POITIERS		MON COMPTE FORMATION	FPC
00262421	du 12/09/2022 au 30/06/2023	Limoges (87)	CREPS DE POITIERS		MON COMPTE FORMATION	FPC